

Séance du 6 mars 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu - Récolement décennal des collections – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Aquitaine.

Le Ministère de la Culture et de la Communication a rappelé à l'ensemble des tutelles propriétaires des collections, l'obligation réglementaire de récolement décennal des collections des Musées de France. Instaurée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France, elle revêt une importance fondamentale pour la connaissance des collections et l'élaboration de programmes de conservation et de restauration les concernant. Le premier récolement décennal des Musées de France devait être achevé pour le mois de juin 2014.

Consciente du retard pris par les musées d'Aquitaine, la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Aquitaine accompagnera prioritairement, comme en 2013, les collectivités qui ont pris conscience des enjeux des collections conservées dans les musées municipaux, de la nécessité et de l'opportunité du récolement et des moyens à mettre en œuvre pour réaliser le travail de récolement à la fois en termes de personnels et de matériels complémentaires (appareils photo, matériaux de conditionnement..).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Drac Aquitaine une subvention au taux le plus élevé possible, afin de contribuer au recrutement d'agents contractuels et à l'acquisition de matériels complémentaires dans le cadre des opérations de récolement décennal des collections.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.